

Rencontre

DÉBAT À LA RENTRÉE

Le projet de loi sur la bioéthique, qui inclut l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, a été présenté mercredi 24 juillet en Conseil des ministres. Il doit être débattu à l'Assemblée nationale en septembre.

3,4%

C'est la proportion d'enfants conçus grâce à une PMA, en France, en 2018. À la fin de 2019, le total des enfants ayant vu le jour grâce à la technique de la fécondation in vitro, depuis 1981, devrait atteindre 400 000.

MÉDECINE

« Les familles issues de dons sont aussi belles, dignes et légitimes que les autres »

Irène Théry, sociologue du droit, de la famille et de la vie privée, revient sur les avancées et les limites de la loi sur la bioéthique présentée au dernier Conseil des ministres. Elle aborde notamment les questions de filiation et d'accès à leurs origines pour les enfants conçus par procréation médicalement assistée.

Comment jugez-vous le projet de loi bioéthique et sa mesure phare, l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de lesbiennes et aux femmes seules ?
IRÈNE THÉRY On met fin à une injustice et une discrimination envers les couples de femmes et les femmes seules. Après la loi de 2013 sur le mariage pour tous qui a permis qu'un enfant puisse avoir deux parents de même sexe, on commence enfin à sortir du vieux modèle de dissimulation du don, le système du « ni vu, ni connu » : pour la première fois, à travers le droit d'accès aux origines, on reconnaît officiellement l'existence de familles issues d'un don. C'est une véritable avancée.

Sur la filiation, une « déclaration de volonté » devrait être mise en place pour les seuls couples lesbiens. Est-ce une bonne solution, ou la persistance d'une discrimination ?

IRÈNE THÉRY C'est vraiment « le » problème de ce projet. Il instaure une discrimination entre les familles en matière d'établissement de la filiation, alors que les parents qui recourent à un don font tous la même chose ! Les familles des lesbiennes auront un régime « à part », un titre du Code civil pour elles seules, c'est vraiment choquant. On les montre du doigt comme si c'étaient les seules familles issues de dons, pour que les hétéros puissent continuer à passer pour des familles « biologiques » et dissimuler le don à leurs enfants. Ce double régime discrimine aussi les enfants. Ceux des hétéros resteront soumis à l'arbitraire de leurs parents et ceux des couples de femmes seront informés de leur histoire. C'est très étrange ! Tout enfant a droit à ne pas avoir de filiation mensongère. La société ne peut pas éternellement signifier aux familles hétéroparentales, issues d'un don : on vous organise, mais on vous cache. Les familles issues de dons sont aussi belles, aussi dignes, aussi légitimes que les autres, nous leur devons une place au soleil dans notre société et une reconnaissance dans notre droit. Il faudrait la même filiation pour tous les enfants conçus par don, cela me paraît le plus important amendement à faire sur le projet de loi.

Que va changer à la filiation la « déclaration anticipée de volonté » ?

IRÈNE THÉRY Dans le droit, entre la filiation dite charnelle et la filiation adoptive, on instaure une troisième modalité, la filiation « par déclaration anticipée de volonté », pour les familles issues d'un engendrement avec tiers donneur. Cela veut dire que, dans ce cas, c'est l'engagement parental qui fonde la filiation. C'est une grande nouveauté, car

cela signifie que le droit n'établit aucune hiérarchie entre la mère qui accouche et celle qui n'accouche pas. La double filiation est sécurisée dès avant la naissance. Ce qui compte, c'est le caractère solidaire du projet. Davantage que de savoir qui est le parent biologique et qui ne l'est pas. Cela permet enfin de sortir du biologisme et d'offrir une totale reconnaissance aux « mères sociales ». Elles ont jusqu'à présent subi beaucoup d'injustice, certaines ne parvenant même pas à établir leur filiation après une PMA à l'étranger. Encore une fois, le seul problème

« On sort du vieux modèle de dissimulation du don, le système du "ni vu, ni connu". »

de cette nouvelle filiation est de la réserver aux seuls couples de femmes. Certains disent que cela « stigmatiserait » les enfants que leur mode de conception soit inscrit à l'état civil. Mais c'est de l'intox : personne ne propose d'écrire « conçu par don » à l'état civil ! Et quelle que soit la filiation choisie, tous les enfants de lesbiennes sauront qu'ils sont nés de don. La vérité, c'est qu'on veut que les hétéros puissent continuer à dissimuler, et d'ailleurs le Conseil d'État et le gouvernement l'ont reconnu ouvertement. On reste donc dans la logique du secret, du pseudo-biologique, seulement pour les hétéros, c'est très conservateur.

Comment expliquer ce choix de la part du gouvernement ?

IRÈNE THÉRY Je pense que le gouvernement a voulu faire un compromis avec les secteurs traditionnels qui, dans le fond, sont en désaccord avec l'idée même du don. Vous savez que la Manif pour tous a demandé, dans sa contribution aux états généraux de la bioéthique, qu'on supprime totalement le don pour tout le monde ? Comme ils n'ont aucune chance de l'interdire, ils veulent au moins le dissimuler. Pourquoi ? Ils pensent que le « vrai parent » est le parent biologique. C'est ce que dit officiellement l'Église de Rome, qui est opposée à la PMA (Donum vitae 1987).

Le sens social et juridique de la filiation charnelle est très clair : signifier aux enfants que les personnes qui se présentent comme leurs parents sont celles qui les ont conçus ensemble. En réalité, on sait bien que, pour les hommes, il a toujours été possible de mentir sur ce point, d'affirmer qu'ils sont le géniteur alors que ce n'est pas le cas. Mais ce sont des mensonges privés, dont les individus sont responsables. C'est très différent quand c'est l'État lui-

même qui organise le mensonge en faisant passer les parents pour les géniteurs. Il y a aussi des hommes qui ne veulent pas qu'on sache qu'ils sont stériles. Ce sont des conceptions masculinistes à l'ancienne... comme si c'était une honte ! Au contraire, c'est formidable qu'une personne stérile puisse aujourd'hui avoir un enfant. De la même manière, si les lesbiennes n'avaient pas accès au don, c'est parce qu'on prétendait que la PMA était un « traitement » de l'infertilité. Mais ce n'est pas vrai. Le recours au don n'a jamais été un traitement ! Quand un homme est stérile, il le reste, même après que le couple a eu recours au don. Ce que la société a inventé, c'est tout autre chose qu'un traitement. C'est un nouvel arrangement social permettant à un couple qui ne peut pas procréer ensemble de mettre un enfant au monde avec l'aide d'une tierce personne. C'est une PMA sociale, pas thérapeutique. On l'a maquillée en PMA thérapeutique pour la réserver aux hétérosexuels, mais maintenant qu'on l'ouvre aux lesbiennes, on devrait reconnaître tout simplement que le don existe pour tous et que c'est une formidable innovation sociale, dont on doit être fiers.

Sur le droit à connaître ses origines, le gouvernement prévoit que l'enfant qui le souhaite puisse connaître l'identité de son donneur à ses 18 ans. Pourquoi cette mesure est-elle, selon vous, la bonne ?

IRÈNE THÉRY C'est un vrai droit d'accès aux origines. La seule raison pour laquelle on l'interdisait, c'est parce qu'on craignait que les enfants ne transfèrent leurs géniteurs en parents. Mais les enfants font parfaitement la différence. Je ne vois pas pourquoi on leur interdirait de savoir qui est leur donneur et si d'autres personnes qu'ils connaissent sont nées du même donneur. Actuellement, ils sont privés d'informations majeures, notamment concernant leur santé. Arthur Kermalvezen, la première personne conçue par un don à avoir retrouvé son donneur, a justement appris par celui-ci qu'il avait une maladie génétique.

Le gouvernement a fait le bon choix sur l'accès aux origines, mais je ne comprends pas qu'il ait fait le mauvais sur la filiation. C'est contradictoire. Les enfants des homosexuels sauront toujours qu'ils sont issus d'un don et pourront accéder à leurs origines s'ils le souhaitent, mais les enfants des hétérosexuels, si leurs parents leur cachent qu'ils sont nés d'un don, ne pourront pas exercer ce droit d'accès. On estime aujourd'hui entre 80 000 et 100 000 le nombre d'enfants issus d'un don, mais l'immense majorité ne le sait pas, les parents sont restés dans le secret.

UNE PROMESSE DE CAMPAGNE

« Nous pensons qu'il y a une maturation de la société sur ces questions-là (...) et que ce n'est plus vraiment un sujet sur lequel les Français souhaitent se battre. » **Agnès Buzyn**
Ministre des Solidarités et de la Santé

Rencontre**QU'EST-CE QU'UNE PMA ?**

La procréation médicalement assistée (PMA) ou assistance médicale à la procréation (AMP) consiste pour l'essentiel en deux méthodes :

- L'insémination artificielle, qui consiste à introduire artificiellement le sperme dans l'utérus au moment de l'ovulation pour obtenir la fécondation
- La procréation in vitro, qui consiste à prélever ovule et sperme pour réaliser une fécondation en laboratoire. Une partie des embryons ainsi conçus sont ensuite réintroduits dans l'utérus. Cette méthode représentait, en 2018, 70 % des AMP.

toutes... et même à la GPA éthique, alors que pour les politiques, c'est encore le diable en personne. Je pense qu'il y a encore un décalage entre la société et les politiques, peut-être parce que parmi eux les courants les plus âgés de la population sont surreprésentés. Ils peinent à comprendre ce qui pour les trentenaires, les premiers concernés, est une évidence. Il y a aussi un poids des autorités religieuses, opposées au don de gamètes, alors que les croyants (à l'exception des intégristes) sont bien plus ouverts.

Le texte sera débattu fin septembre à l'Assemblée. Doit-on s'attendre à des débats aussi difficiles que ceux de 2012 autour du mariage pour tous ?

IRÈNE THÉRY Je pense sincèrement qu'aujourd'hui la Manif pour tous s'est tellement radicalisée qu'elle s'est isolée de la société. Je ne vois pas se reproduire le scénario de 2012. Pour moi, en 2012-2013, le débat ne se serait pas passé comme ça si François Hollande et Jean-Marc Ayrault avaient revendiqué le projet. Je me souviens que d'août à février, ils n'ont jamais pris la parole alors que se multipliaient les manifestations. La Manif pour tous avait eu le temps de répandre des fake news affirmant qu'il n'allait plus y avoir de pères, ni de mères, qu'il n'allait plus y avoir de différence des sexes... Les choses ont commencé à aller mieux lorsque Christiane Taubira a enfin défendu le projet avec fierté.

Les opposants à la PMA avancent que cette mesure amènerait inévitablement à l'autorisation de la GPA. Qu'en pensez-vous ?

IRÈNE THÉRY C'est totalement faux. L'ouverture de la PMA à toutes les femmes n'entraîne rien du point de vue de la GPA. La GPA est interdite en France et elle le restera jusqu'au jour où on pensera majoritairement qu'il peut exister une GPA éthique. Cette idée ne cesse de progresser parce que les gens apprennent à ne pas la confondre avec le trafic de ventres, comme ils ont appris à ne pas confondre adoption internationale éthique et trafic d'enfants...

Juridiquement, la légalisation de la PMA n'implique en rien celle de la GPA. Cet argument est utilisé pour faire peur. La droite sait que cela divise la gauche, le centre, et qu'Emmanuel Macron y est totalement opposé personnellement, alors elle va agiter la menace, mais ce n'est pas sérieux. Cela dit, Emmanuel Macron s'était engagé, lorsqu'il était candidat, à ce que la double filiation des enfants nés de GPA à l'étranger soit reconnue à l'état civil français. Dans le projet, rien n'est proposé qui aille dans le sens de cette promesse. C'est une déception. ●

**ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
LOLA SCANDELLA**

D'où vient cette peur de voir révélées au grand jour les familles issues d'un don ? Qu'est-ce que cela change au regard posé sur la famille ?

IRÈNE THÉRY Je pense que cela montre, dans certains secteurs de la société, le poids du modèle traditionnel de la famille biologique (ou qui fait semblant de l'être). On a connu ça dans le passé avec l'adoption. On ne disait pas toujours à l'enfant qu'il avait été adopté. J'ai connu dans ma propre école, l'EHESS, en 1997, une secrétaire qui a appris à 60 ans qu'elle avait été adoptée ! Mais notre regard a évolué. Dans les années 1980-1990, l'adoption internationale s'est développée. Et dans ce cas, généralement, l'enfant ne ressemble pas à ses parents. Cela a permis un progrès de fond. On

s'est mis à revendiquer l'adoption comme une façon très noble et légitime de « faire famille ». Aujourd'hui, personne n'aurait l'idée d'interdire à un enfant adopté de savoir qu'il l'a été, c'est écrit sur son état civil, personne ne dit que c'est un stigmate. Au contraire, c'est un progrès de nos valeurs d'avoir dit qu'on peut fonder la filiation sur l'engagement parental et pas seulement sur le lien biologique. Pour le don, c'est un peu la même situation, c'est une nouvelle façon de faire une famille.

Comment la société l'accueille-t-elle ? Est-elle prête ?

IRÈNE THÉRY Les sondages se succèdent et disent toujours la même chose, la société est ouverte à la PMA pour